

Confiance et clarté

04 octobre 2011

[Print](#)

Jean RODHAIN, "Confiance et clarté", MSC, n°226, janvier 1972, p. 2.

Confiance et clarté

1. Un extraordinaire capital de confiance

« Notre enfant était demi-paralysé depuis sa naissance. Il a guéri subitement le dimanche 21 novembre. Nous vous l'annonçons avec joie, car nous pensons avoir profité de cette immense opération de « partage » qu'est la prière de toutes les paroisses en cette Journée Nationale du Secours Catholique ».

Voici une lettre reçue parmi tant d'autres. Tant de lettres qui nous arrivent à l'occasion de cette Journée et de la quête ordonnée ce jour-là par l'Épiscopat. Tant de lettres marquées chacune par une extraordinaire confiance : le courrier, les dons, et même les questions posées, tout marque une singulière confiance.

Cette confiance provient des résultats constatés. Celui-ci a visité la Cité-Secours de Lourdes. Celui-là a compté les ambulances envoyées aux réfugiés en Inde. Ils ont vérifié que l'argent remis était utilement employé. Ils ont aussi été témoins d'interventions discrètes et délicates de tout un réseau d'amitiés locales.

Nous savons parfaitement qu'il reste des zones bien localisées où la Journée Nationale du Secours Catholique est passée sous silence. Mais dans l'ensemble, depuis vingt-cinq ans, ce courant de prières et d'offrandes n'a fait que grandir. Il faut bien le constater. Et s'en réjouir ensemble.

2. Cette confiance exige la clarté

Le troisième dimanche de novembre Il y a une quête. Cette quête, depuis 1951, est faite à une double intention :

Primo : Pour les besoins généraux de l'Église de France.

C'est une part de 30 % qui est conservée par l'Épiscopat et répartie par ses soins. Lors de l'assemblée plénière de l'Épiscopat à Lourdes, en novembre dernier, des précisions sur ce point ont été officiellement communiquées à la presse.

Voir *Documentation Catholique* n°1598 du 5-12-1971, col. 1067-1068.

Secundo : Pour les misères proches et lointaines.

C'est une part de 70 % qui est remise au Secours Catholique. Il la répartit ainsi : 30 % au Comité diocésain du Secours Catholique pour les misères locales, 40 % au siège national pour les réalisations nationales et internationales. Chaque Comité diocésain publie son bilan. Et le Siège National, chaque année lors de son assemblée générale statutaire, rend compte de son bilan national avec le rapport du Commissaire aux comptes.

Malgré ces précisions, il reste une ambiguïté : même si la lettre de l'Épiscopat qui recommande cette collecte, ainsi que les brochures du Secours Catholique signalent cette double affectation, le public au moment où elle se réalise est mal informé de ces deux destinations distinctes.

Aussi, pour l'avenir, une autre formulation pour cette quête est à l'étude.

3. L'utilisation à cent pour cent

Il est bien évident, par contre, que tous les autres dons parviennent intégralement au Secours Catholique.

Qu'il s'agisse soit des cotisations, soit des abonnements au journal « Messages », des dons pour les Micro-Réalisations ou le Pakistan, le Secours Catholique **DISPOSE INTEGRALEMENT** de tous les dons envoyés tant à son Siège National que dans ses Délégations diocésaines .

Il reste une seule difficulté : au moment de répartir ces mandats, ces chèques que nous recevons, nos doigts tremblent, car nous savons trop bien les privations qu'ils représentent et la confiance qu'ils nous marquent. Merci.

Jean RODHAIN.
Président du Conseil d'Administration.

URL source:<https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1972/confiance-et-clarte>